



**Avis des Elus du CSE Siège de France Télévisions concernant l'Information-  
Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des activités de  
tournages légers de la Fabrique – Présentation du rapport de l'expert Acante  
(Point n°6)**

Les élus du CSE Siège doivent se prononcer sur le projet présenté en CSE Siège le 15 décembre 2023, projet de réorganisation des équipes de tournage légers de la Fabrique.

Au vu des nombreuses questions suscitées par cette évolution et de leurs difficultés à évaluer le projet et ses conséquences sur les conditions de travail des salariés concernés, les élus ont voté une expertise dont le rapport leur a été présenté ce jour.

L'étude réalisée par le Cabinet ACANTE est sans appel :

- Le projet prévoit purement et simplement la disparition du service des équipes légères du Siège.  
Une décision inacceptable pour les élus qui ont assisté impuissants à l'externalisation progressive des activités dévolues aux équipes légères, au non-remplacement des salariés partis en retraite, à l'absence de formation des personnels, ceci alors même que les techniques et les moyens de tournage connaissent une véritable révolution. Des entretiens ont été réalisés avec les personnes concernées, mais à ce jour aucune réelle proposition concrète n'a été actée et pourtant les discussions sont entamées depuis déjà plusieurs mois.

Quant à la prise en charge des activités des équipes légères du Siège, elle n'est pas définie :

- Les tournages des émissions religieuses font partie du cahier des charges de France télévisions et sont en parfaite adéquation avec leurs compétences, qui désormais les prendra en charge ?
- Paris Ile de France n'a pas de moyens de tournage dédiés, ce sont donc les équipes légères qui assument les activités de tournages légers de cette région.  
Qui désormais assurera l'activité ?  
La direction va-t-elle une fois de plus faire appel à des prestataires extérieurs ?

Par ailleurs, cette réforme n'est pas sans conséquences sur d'autres catégories de personnels comme :

- Les salariés travaillant en appui comme les planificateurs d'activités et de ressources, les chargés de production, les cadres à la production, l'assistante achats, le responsable des productions, les coordinateurs techniques.  
Quelles sont les activités envisagées et possibles ?  
Quid de l'accompagnement proposé aux salariés ?  
Y-a-t-il des transferts possibles dans le pool qui sera implanté en région ? Dans quelles conditions ?

Le projet présenté ne répond pas à ces questions.

Il manque un organigramme de départ et un organigramme présentant les postes sur lesquels seront positionnés les salariés demain.



Visiblement le projet n'est pas finalisé : des discussions sont d'ailleurs en cours entre La Fabrique et le Réseau sur des sujets comme le budget des CDD ou celui des achats (prestations externes, locations), ou encore sur ce que représente la prise en charge des activités logistiques et les charges de production.

Les élus tiennent à rappeler à la direction son obligation en matière de santé et de sécurité des salariés. Ils insistent sur l'impérieuse nécessité d'évaluer les risques d'un tel projet. Ils invitent la direction à clarifier ses intentions et à mettre en œuvre les mesures d'accompagnement indispensables au bien-être des salariés impactés.

Ils préconisent que la Direction :

- Au vu des budgets investis par l'entreprise dans les documentaires, revoit son projet et envisage très sérieusement le maintien des équipes légères du Siège.  
La stratégie consistant à acheter des documentaires plutôt que de les produire en interne étant délétère pour les salariés de l'entreprise
- Prenne en compte la souffrance des salariés dont le service semble devoir disparaître et propose des reclassements qui intègrent ces années de maltraitance.  
Les élus souhaitent que soient précisées, les reconversions totales ou partielles envisagées.
- Tienne compte des changements que le redéploiement des salariés implique et propose un réel programme de formation et d'accompagnement pour les techniciens qui exerceront leurs compétences dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Les métiers ne sont pas les mêmes aux équipes légères et à la Fabrique, même s'ils ont le même intitulé. Selon les services, les conditions de planification, le régime indemnitaire, les outils de travail varient.

Sur le plan financier non plus, le changement n'est pas sans conséquences

Il est inconcevable que les salariés se voient imposer une baisse de revenus.

Leur salaire ainsi que les éléments variables associés doivent être intégralement maintenus

- S'engage à pérenniser les activités dédiées aux équipes légères comme les tournages Paris IDF ou encore les émissions religieuses et à les attribuer en priorité aux ex-salariés des équipes légères car cela fait partie de leur activité actuelle.
- S'engage à ne pas positionner les salariés sur des activités qu'ils ne souhaitent pas ou pour lesquelles ils n'ont pas les compétences suffisantes mais qu'elle leur propose un réel projet professionnel
- Évalue le volume d'activité à redéployer et précise les postes disponibles dans le Réseau pour les salariés qui vont être transférés.  
Les élus demandent qu'ils soient associés à la démarche de redéploiement.  
Ils souhaitent que la situation de chaque salarié concerné fasse l'objet d'un suivi précis et d'un retour d'expérience.
- Indique comment sera réorganisée l'activité des chargés de production, des cadres à la production ainsi que sur celle du planning qui sera impactée par la disparition des équipes légères
- Respecte le principe du recours prioritaire aux moyens de la Fabrique afin de garantir la pérennité de ses missions.
- S'engage vis-à-vis des salariés des équipes légères, qui rejoindront le pool à mettre tout en œuvre pour faire la nouvelle organisation proposée un projet pérenne et financièrement viable.



Les élus demandent que la direction mette en œuvre rapidement les préconisations énoncées et qu'un suivi en CSE soit acté.

Ils souhaitent être informés des évolutions proposées aux salariés et veulent connaître de manière très précise les impacts de cette suppression sur leur quotidien.

Ils mandatent la CSSCT pour suivre le dossier et demandent qu'un point d'étape sur la situation des personnels concernés et collatéraux leur soit présenté à l'occasion du CSE Siège du mois septembre.

Les élus regrettent que France Télévisions se prive au Siège d'un outil de fabrication interne qui a fait ses preuves depuis des décennies. C'est un très mauvais signal envoyé à l'ensemble des salariés de l'entreprise, qui craignent, à terme, de FTV ne devienne une télévision sans production interne.

Paris, le 11 avril 2024.

**Votants** : 25 voix

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

*La CGC, la CGT, FO, le SNJ, l'UNSA et la CFDT s'associent.*